

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT
CANTON DE LODÈVE

COMMUNE DE LODÈVE

DÉCISION

numéro MLDC_221214_093

portant sur

RÉALISATION D'UN PRÊT A TAUX FIXE D'UN MONTANT DE CENT SOIXANTE SIX MILLE EUROS AUPRÈS DE LA BANQUE POSTALE

Le Maire de la commune de Lodève,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et notamment l'article L.2122-22 dont l'alinéa 20,

VU la délibération n°MLCM_200710_02 du Conseil municipal du 10 juillet 2020 par laquelle le Conseil municipal délègue au Maire la prise de décision prévue aux articles du CGCT sus- visés,

VU les crédits inscrits à l'article 1641 du budget principal 2022,

VU la proposition de la Banque postale en date du 7 décembre 2022,

CONSIDÉRANT la nécessité de ce prêt pour le financement de la rénovation énergétique des écoles,

DÉCIDE

- **ARTICLE 1** : de contracter auprès de la Banque postale, un prêt à taux fixe dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

- prêt à taux fixe - classification suivant score Gissler : 1A
- montant : cent soixante six mille euros (166 000 €)
- durée : vingt cinq ans
- taux d'intérêt annuel : 3,36 %
- échéances : périodicité mensuelle
- base de calcul : nombre exact de jours écoulés sur la base d'une année de 360 jours
- mode d'amortissement : constant
- commission d'engagement : 0,125 % du montant du contrat de prêt
- remboursement anticipé : possible à une date d'échéance d'intérêts moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle - *préavis : cinquante jours calendaires*
- versement des fonds : en une fois avant la date limite du 27 janvier 2023 *préavis : cinq jours ouvrés TARGET/PARIS*

- **ARTICLE 2** : de préciser que les droits, obligations et conditions financières de chacune des parties sont définis dans un contrat, annexé à la présente décision,

- **ARTICLE 3** : de préciser que la recette correspondante est inscrite au budget principal, chapitre 16, article 1641,

- **ARTICLE 4** : de préciser que les dépenses relatives au paiement des intérêts seront imputées sur le budget principal, chapitre 66, article 6611, les dépenses relatives à la commission d'engagement seront imputées au chapitre 011, article 627,

- **ARTICLE 5** : de dire que le présent acte sera inscrit au registre des délibérations et sera transmis au service du contrôle de légalité,

Fait à Lodève, le quatorze decembre deux mille vingt-deux,

Le Maire
Gaëlle LEVEQUE



MODÈLE DE DEMANDE DE VERSEMENT

A adresser par courrier ou par mail à :

La Banque Postale
Secteur Public Local
TSA 40200
69221 Lyon Cedex 02

Tél. : 09 69 36 88 66
E-mail : gestion@spl-labanquepostale.fr

Emprunteur : COMMUNE DE LODEVE
Numéro de client : 0025025
Numéro du contrat de prêt : MON543630EUR
Commission d'engagement : 0,13 % du montant du contrat de prêt
Plage de versement : entre le 12/12/2022 et le 27/01/2023

Date souhaitée de versement :

Compte à créditer : 034007
A vérifier pour toute demande
SGC DU COEUR D'HERAULT
5 AVENUE DU PRESIDENT WILSON
34800 CLERMONT L'HERAULT

L'emprunteur reconnaît que la présente demande l'engage irrévocablement.

A _____, le ____/____/____

Nom et qualité du signataire habilité :
(cachet et signature)

Type de projet financé	Informations à renseigner selon la case cochée
	Nombre total d'enfants bénéficiaires par an (selon le projet)
<input type="checkbox"/> Financement des services annexes des établissements d'enseignement (restauration, hébergement et ramassage scolaire)	<ul style="list-style-type: none">▪ Restauration scolaire: _____ / an▪ Hébergement (internats) : _____ / an▪ Ramassage scolaire : _____ / an

L'emprunteur déclare avoir pris connaissance des obligations résultant de la présente Annexe Sociale spécifiées au titre « Dispositions Générales » (cf. « Déclarations et engagements de l'emprunteur » et « Communications dans le cadre des prêts éligibles au titre de l'Annexe Verte ou de l'Annexe Sociale ») des conditions générales de La Banque Postale version CG-LBP-2022-13 et atteste de l'exactitude des informations fournies :

A _____, le ____/____/____

Nom et qualité du signataire habilité :
(Cachet et signature)

ANNEXE SOCIALE : Enseignement et formation professionnelle

Prêteur : : LA BANQUE POSTALE
 Emprunteur : : COMMUNE DE LODEVE
 Numéro de client : : 0025025
 Numéro de contrat de prêt : : MON543630EUR

Ce document constitue une annexe aux conditions particulières du contrat de prêt susmentionné ainsi qu'aux conditions générales de La Banque Postale version CG-LBP-2022-13.

- Description du projet financé :
- Référence budgétaire de l'opération d'équipement ou de l'autorisation de programme (si disponible) :
- Montant total du projet financé (en euros) :
- Type de projet financé : cocher le type de projet financé puis renseigner les informations correspondantes dans les tableaux ci-dessous (dernières données disponibles ou estimatives le cas échéant) :

Type de projet financé	Informations à renseigner selon la case cochée et le type d'établissement financé		
	Type d'établissement	Nombre d'établissement(s) financé(s)	Effectif annuel total par an
<input type="checkbox"/> Financement des établissements d'enseignement (écoles, collèges, lycées...)	Établissement d'enseignement préélémentaire	----	_____ / an
	Établissement d'enseignement primaire	----	_____ / an
	Établissement d'enseignement secondaire	----	_____ / an
	Établissement d'enseignement supérieur	----	_____ / an
<input type="checkbox"/> Financement des établissements publics de formation professionnelle et d'apprentissage (IFSI, CFA, GRETA...)	Institut de formation sanitaire	----	_____ / an
	Institut de formation en travail social	----	_____ / an
	Centre de formation des apprentis	----	_____ / an
	Autre établissement de formation professionnelle	----	_____ / an

La Banque Postale / 0025025 / MON543630EUR / 8 décembre 2022

L'emprunteur déclare expressément avoir reçu un exemplaire des conditions générales des contrats de prêt de La Banque Postale version CG-LBP-2022-13 auxquelles sont soumises les présentes conditions particulières et avoir pris connaissance de toutes les stipulations desdites conditions générales. En cas de contradiction entre les stipulations des conditions particulières et les stipulations des conditions générales, les stipulations des conditions particulières prévalent.

Pour l'emprunteur :

A _____, le ____ / ____ / ____

Nom et qualité du signataire :

Cachet et signature :

Pour le prêteur :

A Lyon, le 8 décembre 2022

Nom et qualité du signataire :

La Banque Postale / 0025025 / MON543630EUR / 8 décembre 2022

Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 3,36 %
Base de calcul des intérêts : nombre exact de jours écoulés sur la base d'une année de 360 jours

Echéances d'amortissement et d'intérêts : périodicité mensuelle

Jour de l'échéance d'amortissement et d'intérêts : 1^{er} d'un mois

Mode d'amortissement : constant

Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû
Préavis : 50 jours calendaires
Indemnité : actuarielle

COMMISSION

Commission d'engagement : 0,125 % du montant du contrat de prêt, réglée par prélèvement sur le versement des fonds

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Taux effectif global : 3,42 % l'an
soit un taux de période : 0,285 %, pour une durée de période de 1 mois

Comptable assignataire : numéro codique : 034007
SGC DU COEUR D'HERAULT
5 AVENUE DU PRESIDENT WILSON
34800 CLERMONT L'HERAULT

Notification :

Prêteur	Emprunteur
La Banque Postale Secteur Public Local TSA 40200 69221 Lyon Cedex 02	COMMUNE DE LODEVE HOTEL DE VILLE PLACE DE L'HOTEL DE VILLE BP 62 34702 LODEVE CEDEX
E-mail : gestion@spl-labanquepostale.fr	

CONDITIONS SUSPENSIVES À L'ENTRÉE EN VIGUEUR DU CONTRAT DE PRÊT

L'entrée en vigueur du contrat de prêt est soumise à la production au prêteur au plus tard le 20/01/2023 et en tout état de cause 5 jours ouvrés TARGET/PARIS avant tout versement des fonds :

- des présentes conditions particulières paraphées et signées par le représentant dûment habilité de l'emprunteur,
- de la délibération ou de la décision préalable d'emprunt de l'organe compétent de l'emprunteur, exécutoire à la date de signature des présentes conditions particulières par le représentant dûment habilité de l'emprunteur, sauf si une délibération ou une décision n'est pas requise par les dispositions légales ou réglementaires applicables,
- de la ou des autorisations préalables d'emprunt de l'autorité tierce compétente si le recours à l'emprunt est légalement, réglementairement ou statutairement soumis à autorisation.

DÉROGATIONS/AMÉNAGEMENTS AUX CONDITIONS GÉNÉRALES ET AUTRES CONDITIONS SPÉCIFIQUES

Les parties sont convenues de ne pas déroger aux conditions générales, ni les compléter.

PROTECTION DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

Les dispositions relatives à la protection des données à caractère personnel sont décrites à l'article « Protection des données à caractère personnel » des Conditions Générales des contrats de prêt de La Banque Postale ci-jointes.

SIGNATURES

Fait en 2 exemplaires originaux.

VT

Merci de parapher cette page

Page 2 sur 3



EXEMPLAIRE ORIGINAL
A RETOURNER

CONDITIONS PARTICULIÈRES

Ces conditions particulières constituent un tout indissociable avec les conditions générales des contrats de prêt de La Banque Postale version CG-LBP-2022-13

Références :

Numéro de client : 0025025

Numéro du contrat de prêt : MON543630EUR

Date d'émission des conditions particulières : 8 décembre 2022

Prêteur : **LA BANQUE POSTALE**
La Banque Postale – SA à Directoire et Conseil de Surveillance – Capital social
6 585 350 218 € – 115 rue de Sèvres 75275 Paris Cedex 06 – RCS Paris n°421
100 645 – ORIAS n°07 023 424
représentée par son représentant légal ou par toute personne dûment habilitée
à cet effet

Emprunteur : **COMMUNE DE LODEVE**
HOTEL DE VILLE
PLACE DE L'HOTEL DE VILLE
BP 62
34702 LODEVE CEDEX
SIREN n°213401425
représenté(e) par son représentant légal ou par toute personne dûment
habilitée à cet effet

MONTANT, DURÉE ET OBJET DU CONTRAT DE PRÊT

Score Gissler : 1A

Montant du contrat de prêt : 166 000,00 EUR

Durée du contrat de prêt : 25 ans, soit un terme du contrat de prêt fixé au 01/02/2048

Objet du contrat de prêt : financer la rénovation énergétique des écoles

Type de prêt : Prêt social *

* Sous réserve du respect des conditions d'éligibilité énoncées à l'article
« Communications dans le cadre des prêts éligibles au titre de l'Annexe Verte ou de
l'Annexe Sociale » des conditions générales susvisées.

TRANCHE OBLIGATOIRE À TAUX FIXE JUSQU'AU 01/02/2048

Cette tranche obligatoire est mise en place lors du versement des fonds.

Montant : 166 000,00 EUR

Versement des fonds : à la demande de l'emprunteur pendant la plage de versement fixée entre le
12/12/2022 et le 27/01/2023 avec versement automatique le 27/01/2023

Nombre de versement(s) possible pendant la plage de versement : 1 seul versement pour le montant total de la tranche

Préavis : 5 jours ouvrés TARGET/PARIS

VT